

Jean-Jacques PASQUIER  
19 Clos des trolles  
74940 ANNECY-LE-VIEUX  
☎ 04.50.51.73.10  
☎ 06.84.98.25.85  
[courriel:jjpasquier@free.fr](mailto:courriel:jjpasquier@free.fr)

Monsieur le Maire  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs  
Les conseillers municipaux  
Place Gabriel Fauré  
BP 249  
74 940 ANNECY-LE-VIEUX CEDEX

**OBJET** : Question orale formulée par écrit

**N.Réf.** : ALV Conseil Municipal / 20130317\_QO\_ReferendumCentreCongrès.docx

Monsieur le Maire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les conseillers municipaux.

Le choix de l'implantation du futur centre d'expositions, de séminaires et de congrès de la Communauté d'Agglomération d'Annecy sur la presqu'île d'Albigny génère une réaction très défavorable des Ancileviens ; nous le constatons régulièrement, lors de rencontres. Une pétition organisée par plusieurs associations locales a déjà recueilli plus de 10.000 signatures pour s'opposer au projet. De nombreuses actions ont été menées sur place, rassemblant plusieurs centaines de nos concitoyens. Vous ne pouvez occulter ce constat.

Le lac est la vitrine de notre commune. L'implantation d'un bâtiment de 9000 m<sup>2</sup> sur l'espace situé entre la première voirie et le lac n'est pas acceptable pour nombre d'entre-nous. Œuvrer à l'accessibilité de cet espace à terme, pour tous, est une obligation tant morale qu'environnementale. Allons-nous à la place laisser implanter, concevoir, réaliser un ensemble qui compromettra largement la qualité de vie à Annecy-le-Vieux? Elle entraînera la destruction de notre villa le Sud ainsi que de l'un des plus beaux et ancien espace arboré de la ville. Comment peut-on planter à l'envi des arbres dans des conditions concentrationnaires, à grand renfort de communication joyeuse, et vouloir détruire ce magnifique lieu? Vous vous êtes bien gardé de protéger ce biotope en espace boisé classé dans le récent PLU, alors qu'il le mérite. Au cas où le projet aboutisse, il est prévu un hôtel de luxe à proximité. Est-ce là un souhait de nos concitoyens? Je ne le pense pas. Sur un plan social, un tel équipement nuirait à la quiétude de la plage d'Albigny, la plus populaire du lac, sise sur notre commune. Un espace public, oui : en préemptant les terrains en cas de vente, mais pour offrir un lieu de ressourcement et de nature, tel un socle splendide au pied de notre ville. Un autre centre des congrès flambant neuf juste à côté de l'existant, pour si peu de plus-value et un coût prohibitif, non.

Nonobstant nos avis opposés, pour permettre aux Ancileviens de se prononcer démocratiquement, je demande au conseil municipal d'organiser une consultation de l'ensemble des citoyens de notre commune afin qu'ils se prononcent sur le choix du lieu d'implantation de ce nouvel équipement. Le mode de consultation pourra être discuté par la suite et nous nous tenons à votre disposition pour ce.

Jean-Jacques Pasquier

